

DEPARTEMENT
DE LA CORREZE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'YSSANDON

Membres en exercice	15
Présents	9
Représentés	1
Votants	9
Votes exprimés	10
Pour	10
Contre	0
Abstention	0

L'an deux mille vingt-quatre, le jeudi 25 janvier à 20 H 30,
le Conseil Municipal,
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie,
sous la présidence de Didier DUBUIS, Maire.
Date de la convocation : 16-01-2024
Secrétaire de séance : Carine DUCHOWICZ

Conseillers présents : Didier DUBUIS, Claude VILLENEUVE, Bruno PILLET, Stéphane VÉZINE, Delphine GARDE, Christian LEYMARIE, Christelle AUZELOUX, Dominique VILLENEUVE, Carine DUCHOWICZ.

Conseiller absents excusés : Clément LOUBRIAT, Caroline PICARDA, Yoann ROUQUIÉ.

Conseillers absents excusés ayant donné pouvoir : Sandrine GOFFLO pouvoir à Bruno PILLET.

Conseillers absents non excusés : Adrien LEBAS, Franck CAMUS.

**OBJET : Programme voirie 2024 – Route de Fontfroide
Demande d'aide du département de la Corrèze**

Monsieur le Maire informe qu'il est nécessaire de procéder à la réfection de la voie suivante :

- Route de Fontfroide.

Il donne connaissance du devis établi par Freyssinet Laligand BTP, la totalité des travaux a été estimée à :

	Travaux HT (€)	TOTAL TTC (€)
Route de Fontfroide	38 233,75	45 880,50

Le Maire propose de solliciter l'aide du Département de la Corrèze (40% de la dépense HT avec une subvention maximum de 11 103 €.

Il demande au Conseil de délibérer.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

APPROUVE la réalisation des travaux de voirie présentés ci-dessus,

AUTORISE le Maire à lancer le marché en procédure adaptée, sans publicité, sur simple consultation d'entreprises sélectionnées de manière pertinente,

SOLLICITE l'aide suivante pour les travaux à réaliser sur la route de Fontfroide qui sont estimés à 38 233,75 € HT :

- L'aide du Département de la Corrèze inscrite au contrat de solidarité 2023-2026 (11 103 €),

DIT que la totalité des travaux sera financée comme suit :

- Subvention départementale : 11 103 €
- le reliquat sera financé par les fonds propres,

DIT que les crédits seront inscrits au BP 2024

DONNE tous pouvoirs au Maire ou son représentant pour traiter ce dossier.

Pour copie conforme,
Le Maire,

